



# BARÈME DES HONORAIRES

## Transaction

## Location

Orpi Berc Immobilier Côte Bleue

34 Quai Général Leclerc  
13500 Martigues - France

Tél. 04 42 02 02 22

[cotebleue@orpi.com](mailto:cotebleue@orpi.com)

[www.orpi.com/cotebleue](http://www.orpi.com/cotebleue)

Prix de vente hors honoraires	% sur prix de vente honoraires à la charge du vendeur
jusqu'à 55 000 €	10 %
de 55 001 € à 105 000 €	9 %
de 105 001 € à 150 000 €	8 %
de 150 001 € à 200 000 €	7 %
de 200 001 € à 350 000 €	6 %
au-delà de 350 000 €	5 %
au-delà de 1 300 000 €	4 %

Estimation : 240 € TTC

## Gestion locative

Formule :

- basique 2,99 % TTC du loyer mensuel charges comprises
- confort 6 % TTC du loyer mensuel charges comprises
- sérénité 11 % TTC du loyer mensuel charges comprises

Dans le cas d'une délégation de mandat, le barème applicable est celui de l'agence ayant reçu le mandat initial.

Zone tendue :

à la charge du preneur	10 € TTC par mètre carré de surface habitable du logement
à la charge du bailleur	10 € TTC par mètre carré de surface habitable du logement

Autres zones, à l'exception de la zone très tendue :

à la charge du preneur	8 € TTC par mètre carré de surface habitable du logement
à la charge du bailleur	8 € TTC par mètre carré de surface habitable du logement

Honoraires TTC de location sans recherche de locataire

Zone tendue :

à la charge du preneur	6 € TTC par mètre carré de surface habitable du logement
à la charge du bailleur	6 € TTC par mètre carré de surface habitable du logement

Autres zones, à l'exception de la zone très tendue :

à la charge du preneur	4 € TTC par mètre carré de surface habitable du logement
à la charge du bailleur	4 € TTC par mètre carré de surface habitable du logement

Honoraires de réalisation de l'état des lieux :

à la charge du preneur	3 € TTC par mètre carré de surface habitable du logement
à la charge du bailleur	3 € TTC par mètre carré de surface habitable du logement

Frais de dossier à la charge du bailleur .....  
300 € TTC

Estimation : prix facturé sur devis

Honoraires au 06/02/2025